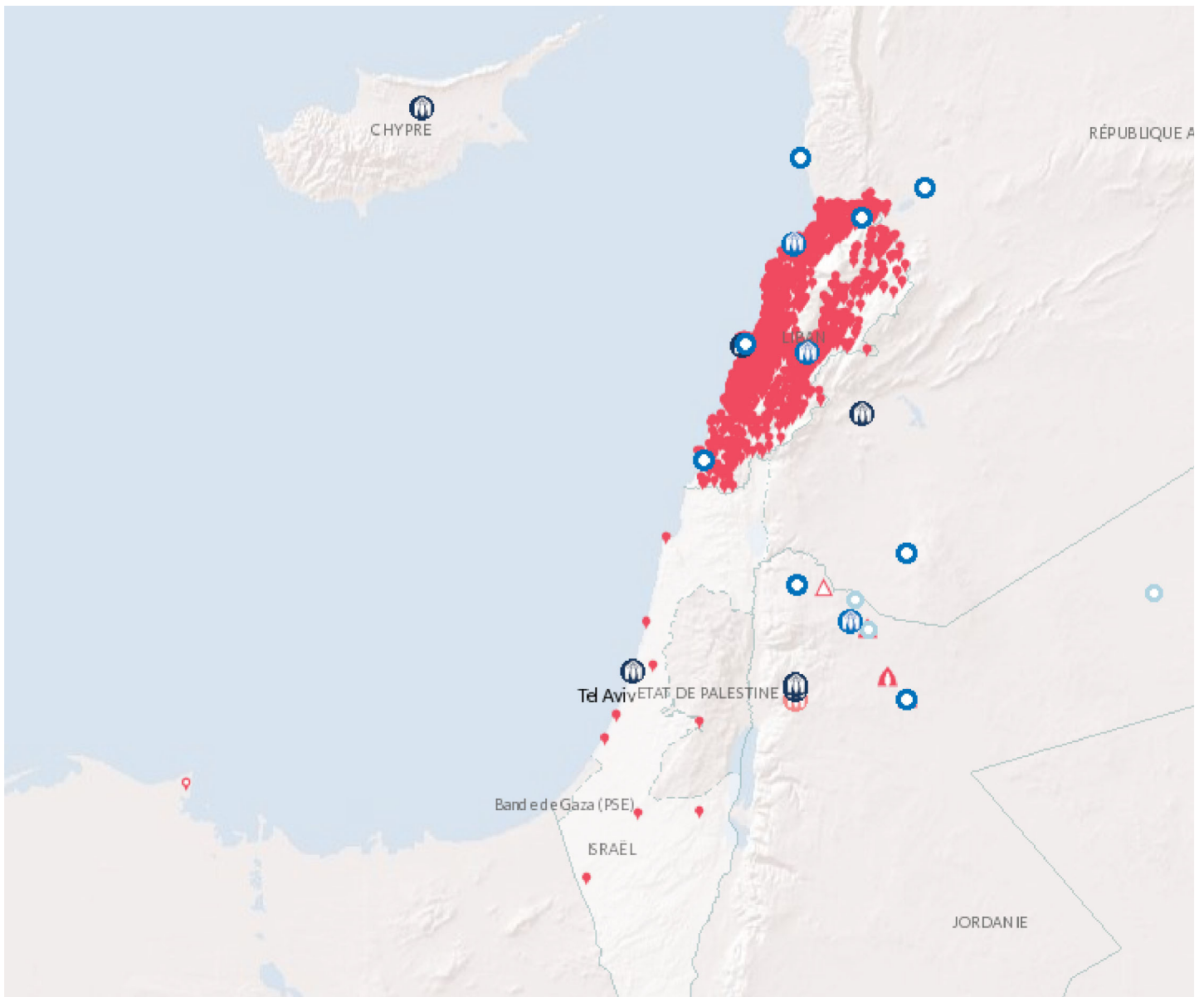


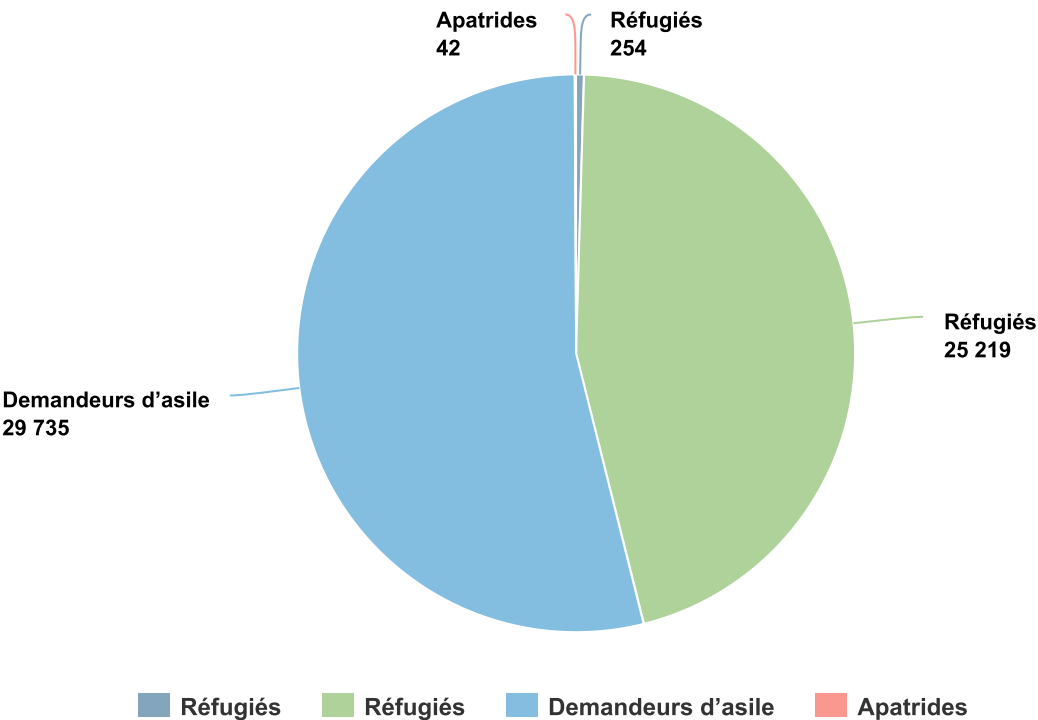
Opération: Israël



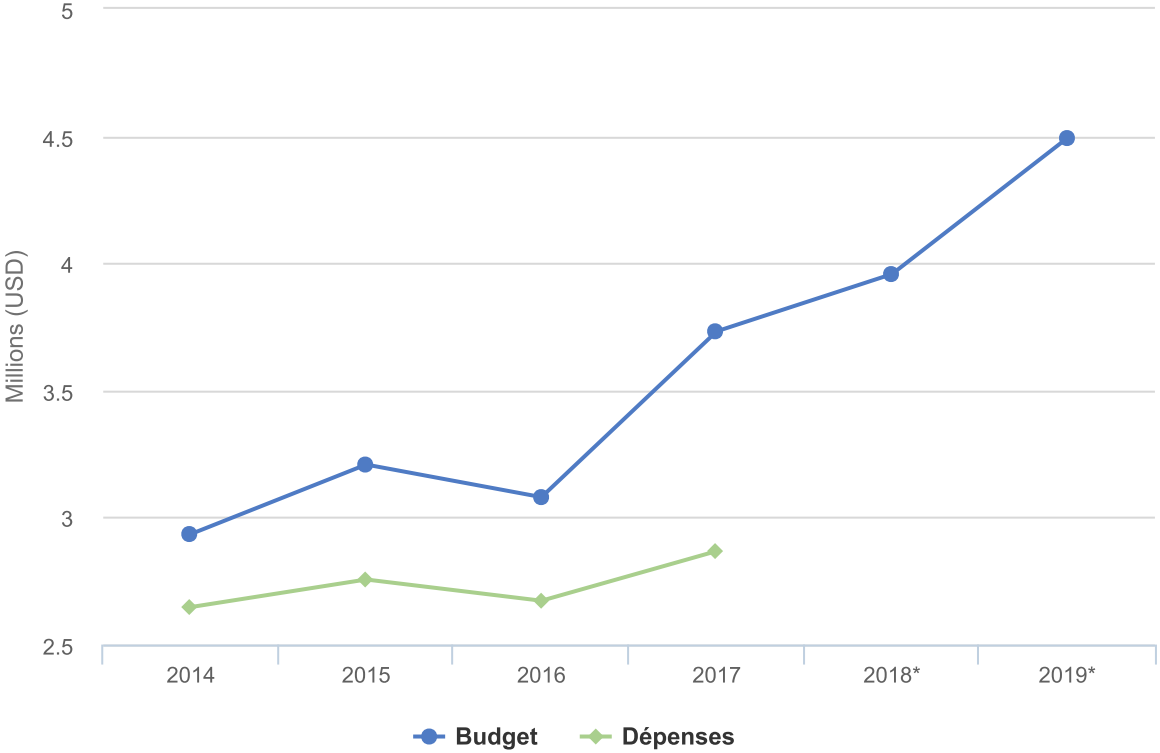
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 24% EN 2017

2017	55,250
2016	44,665
2015	45,106



Budgets et Dépenses - Israël



Environnement de travail

L'environnement de protection en Israël demeure restreint. Les politiques nationales visent à inciter les demandeurs d'asile à rentrer dans leur pays d'origine ou à se réinstaller dans des pays tiers, particulièrement les demandeurs d'asile érythréens et sud-soudanais. Début 2018, Israël a fermé le centre d'Holot, mettant ainsi fin à l'hébergement des demandeurs d'asile dans des conditions comparables à la détention. Le HCR plaide pour une redynamisation de la stratégie de solutions qui vise à trouver des solutions durables pour la majorité des demandeurs d'asile, soit par la réinstallation ou par l'intégration en Israël.

Tout au long de 2018, les décisions de la Cour suprême ont préservé les demandeurs d'asile de l'expulsion dans des pays tiers. Les événements politiques dans les pays d'origine, comme l'Érythrée, sont suivis de près et les contrôles judiciaires protègent aussi contre le rapatriement forcé dans un pays non sûr.

L'accès au marché du travail est toléré. La couverture des services de santé est limitée aux urgences et à l'assurance privée (avec un plan de subvention spécial pour les enfants), alors que les enfants sont scolarisés gratuitement dans l'enseignement primaire et secondaire.

La société civile en Israël reste active. Le HCR s'engagera avec le secteur privé en Israël en établissant des liens par des activités de formation professionnelle, dans le but d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance, tout en atténuant les impacts négatifs de la densité démographique des zones urbaines où résident beaucoup de personnes relevant de sa compétence.

Principales priorités :

En 2019, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- renforcer le cadre juridique et politique par la coopération avec les partenaires juridiques pour promouvoir le respect du droit international dans les politiques, la législation et les structures judiciaires, notamment en conservant le rôle de la Cour suprême dans l'examen de la législation relative aux migrants et aux réfugiés ;
- maintenir la réinstallation pour un minimum de 250 personnes par an et les décisions du HCR relatives aux parrainages privés ;
- permettre l'accès des demandeurs d'asile aux services essentiels, notamment de santé reproductive ;
- soutenir les initiatives qui apporteront des solutions durables, notamment un retour vers l'accord sur la stratégie globale de solutions préparée par Israël et le HCR en 2018 ;
- appuyer les mesures de sauvegarde, y compris les décisions de la Cour suprême qui protègent les réfugiés et les demandeurs d'asile du rapatriement non consenti, d'une relocalisation à l'intérieur d'Israël ou de l'expulsion dans des pays tiers ;
- veiller à ce que les rapatriements aient lieu dans des conditions de sécurité et de dignité et soient librement consentis.

Chiffres clés :

- 9 230 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'un soutien matériel et psychosocial
- 3 020 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une aide juridique
- 900 victimes de violences sexuelles ou de genre recevront un soutien psychosocial
- 400 juristes, membres du personnel d'ONG, juges, autorités en matière d'asile, agents de la force publique et fonctionnaires seront formés

